

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, CHAPRIER Marie-Christine, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, ROBIN Christine, RIVOIRE Nadège, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Paul Thiollière est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Après l'approbation du PV du 02 décembre, Paul THIOILLIERE apporte une précision sur l'évolution à venir du coût de la collecte des ordures ménagères : si l'optimisation et l'éventuelle tarification incitative ne ferait probablement que peu ou pas baisser le coût de la collecte, rester sur le schéma actuel induirait une forte hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

I - Application des 1607 heures

Depuis le 30 juin 2004, la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures incluant la journée de solidarité (soit 35 heures hebdomadaires). Depuis cette date, chaque agent travaille 20 mn de plus par semaine, mais à ce jour aucune délibération n'avait officialisé ceci. Après saisine du comité technique intercommunale le 26 novembre 2021, et leur avis favorable, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine le temps de travail de 1607 heures par an et dit que les agents ajouteront 10 mn de plus par semaine.

II - Renouvellement adhésion à Géoloire 42

La commune a adhéré à ce service en 2016, pour 6 ans et un coût de 340,00 € TTC par an.

Ce service comprend :

- L'offre de base :
 - 1 Accès individualisé et sécurisé au portail www.geoloire42.fr
 - 2 Accès à l'application cadastre / PLU, exploitation du plan et de la matrice cadastrale(données Majics).
 - 3 Mise à jour des données cadastrales assurée par le SIEL-TE.
 - 4 Intégration et consultation du PLU, s'il est numérisé selon les standards du CNIG.
 - 5 Consultation des réseaux électriques et gaz.
 - 6 Accès aux données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN et aux données en Open Data.
 - 7 Accès à l'Orthophotographie départementale issue du partenariat avec le CRAIG.
 - 8 Accès au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), s'il est disponible sur votre territoire.
 - 9 Formation à GéoLoire42 cadastre.

10 Géoloire Adresse : recensement et correction des adresses de votre territoire

Le coût est de 240,00 € TTC par an

- Option : Ajout de données propres à la collectivité par thématique : Réseau d'eau, Assainissement, Signalisation, Points de collecte, etc..., coût de 120,00 € TTC par an

Mme la maire propose au conseil de renouveler cette adhésion.

À l'unanimité, le conseil municipal renouvelle son adhésion à Geoloire42

III - PLU : approbation de la modification simplifiée n°3

Vu la délibération du 05 octobre 2021, vu l'arrêté du 13 octobre 2021, vu le délai de la procédure écoulée, aucune observation n'a été faite, aucun avis des services de l'état n'a été émis,

Le conseil municipal approuve cette modification simplifiée à l'unanimité.

IV - Demandes de subvention :

1. Maison médicale :

Montant total estimé : 219 070,78 € HT, comprenant les travaux, le bureau d'étude et la maîtrise d'œuvre.

2. Éclairage du stade d'honneur

- Passage en LED
- Montant initial du devis : 34 460 € HT + option « 2 niveaux d'éclairage » = projet plutôt estimé à 40 000 € HT
- Subvention SIEL prévue : 55%
- Subvention FAFA demandée : 25%

3. Demande de subvention fonds de solidarité :

- Changement de l'horloge de l'église, montant 4 112,00 € TTC, soit 3 426,67 € HT
- Réfection du système de mesure de débit STEP (Venturi) : 16 048,80 € TTC, soit 13 374,00 € HT
- Réfection des captages AEP du Mantel : 24 947,42 € TTC, soit 20 789,52 € HT
- Réfection de mur : le mur de soutènement d'un chemin rural situé sur la parcelle AI21, appartenant à la commune, s'est écroulé. Le montant du devis de est de 8 195,00€ TTC soit 6 829,17 € HT

Maison médicale :

Pierre Bonnard intervient pour faire remarquer que le projet est très mal ficelé et aurait mérité une vision globale de la réinstallation des divers utilisateurs de l'actuelle maison des associations, avant le début des travaux. Il signale que d'importants travaux avaient été mis en œuvre lors de l'aménagement de ce bâtiment.

Il s'inquiète du déménagement de la bibliothèque.

Céline Elie dit que celle-ci ira provisoirement à l'ancienne cantine et que les solutions envisagées satisfont les associations concernées.

Nadège RIVOIRE dit que les derniers travaux de rénovation n'ont pas été réalisés aux normes d'isolation et d'accessibilité actuelles ; ce que dément Paul THIOLLIÈRE, ils avaient été réalisés avec les normes de l'époque. Mme le Maire précise qu'ils étaient aux normes de l'époque avec une demande de dérogation pour l'accès PMR

Pierre Bonnard : quand auront-nous une estimation des travaux dans la maison bleue, Isabelle Baas répond que ce n'est pas encore fait

Noël Fraisse demande des précisions sur le pourcentage de subvention qui pourrait participer au financement des 219 070,78 € ht de travaux envisagés, on lui indique qu'il pourrait atteindre 80% maximum. (Département, Région, Etat, SIEL)

Stade de foot : ce nouveau mode d'éclairage permettra de recevoir des compétitions en nocturne

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer toutes les pièces utiles à ces demandes de subventions.

V – Défibrillateurs

Il s'agit d'acter la délibération du 10 novembre 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit la solution « *Gamme moyenne avec électrode enfant* » de la société AlterDokeo pour un montant annuel de 624,00 € par défibrillateur soit un montant total de 1 248,00 €.

VI - Décisions modificative

Cette décision modificative permet de rétablir l'équilibre budgétaire au niveau des charges de personnel.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
011 : charges à caractères générales	292 577,00 €	-4 666,00 €	0,00 €	287 911,00 €
615221 : entretien bâtiments	15 000,00 €	-4 666,00 €	0,00 €	10 334,00€
012 : Charges de personnel	382 800,00 €	0,00 €	13 966,00 €	396 766,00 €
6411/012 : personnels titulaires	190 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	193 000,00 €
6413/012 : personnels non-titulaires	50 000 €	0,00 €	1 666,00 €	51 666,00 €
64168/012 : contrats aidés	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6453/012 : caisses de retraite	65 000,00 €	0,00 €	6 300,00 €	71 300,00 €
65 : autres charges	122 234,00 €	-9 300,00 €	0,00 €	112 934,00 €
65888/65 : autres	12 804,00 €	-9 300,00 €	0,00 €	3 504,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

VII - Convention « Viva Moletane »

Considérant que **l'association** a pour objet social :

- d'organiser et promouvoir des événements festifs et culturels à destination du plus grand nombre dans le village de Saint-Julien-Molin-Molette,
- de renforcer le lien social, permettre à des personnes de cultures, de milieux et d'âges différents de se rencontrer et d'échanger autour d'événements festifs et culturels,
- de rendre le spectacle vivant accessible en milieu rural, faire de la culture un objet de partage et de débats.

La commune attribue une subvention de fonctionnement annuelle de 4000€ à l'association, chaque année, pour toute la durée de la présente convention.

La convention est signée pour une durée de 3 ans

Mme Rivoire présente le projet municipal à la fois d'optimiser la salle de la passerelle et d'offrir aux habitants une proposition culturelle ouverte à un large public à des prix modérés. Chaque enfant scolarisé à St Julien aura le droit a deux spectacles gratuits. C'est donc une impulsion municipale qui a conduit à la création de cette association.

Paul Thiollie interroge :

Pourquoi cette association aurait droit à l'utilisation à titre gratuit au-delà d'une fois par an, comme c'est le cas pour les autres associations ? Fabien Plasson : C'est pour optimiser l'utilisation de cette salle, comme avec Cinémolette qui bénéficie du même type d'accord. Par contre si l'association fait un autre type de manifestation, elle aura le même régime que les autres.

Est-t-il judicieux de fournir les clefs de locaux communaux si ce n'est le temps de l'organisation et de la réalisation d'un événement, avec retour des clefs et état des lieux

après chaque utilisation ? Patricia Dumas répond que l'état des lieux est fait à chaque fois.

Au lieu de s'engager sur une subvention de 4 000€ par an pendant 3 ans, ne vaudrait-il pas mieux prendre en charge le coût de chaque spectacle dans une limite fixée d'avance ? Le montant est en cohérence avec le budget global alloué aux associations.

Le choix des spectacles ne devrait-il pas être validé à priori par la commune ?

La commune garde un droit de regard sur les choix.

La convention ne devrait-elle pas n'être conclue que pour la durée d'un an éventuellement renouvelable ?

Non, on reste sur 3 ans.

Le vote est proposé avec une modification qui précise que la commune a un droit de regard sur les choix. Les membres de la commission vie associative continueront à se rendre aux réunions de l'association pour maintenir une étroite collaboration.

Le conseil municipal, par 3 voix contre et 12 voix pour, approuve la convention avec l'association Viva Moletane

VIII – RPQS

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service de l'année 2020 :

- Alimentation Eau potable
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif

Les documents ont été transmis à l'équipe municipale et sont consultables en mairie.

Paul Thiollière fait remarquer l'incomplétude et des erreurs dans les documents fournis :

- Concernant l'eau potable,

La commune dessert le Perron et les Baumes sur la commune de Bourg-Argental, Puylevat à St Marcel, Ste Blandine à St Appolinard ;

Lyponne est desservi par l'eau du Rhône (Brossainc? ou Savas?)

- Concernant l'assainissement,

Aucun déversoir d'orage n'est mentionné

- Concernant la population, le rapport indique :

1137 habitants desservis en eau potable

1139 habitants en assainissement collectif

103 en assainissement non collectif

Soit 105 habitants assainis et sans branchement en eau potable, ce qui n'est certainement pas le cas.

Alexandre Vagnon précise qu'il s'agit d'une première mise à jour de documents qui n'avaient pas été renseignés depuis 2009 et qu'il y a encore des lacunes à combler.

Paul Thiollière s'inquiète qu'il y ait encore 26 branchements d'eau potable en plomb, ce qui pose un problème notoire de santé publique. Céline Elie indique que dans le contrat d'exploitation des réseaux, la SAUR prévoit que chaque année un branchement soit mis aux normes, ce qui n'a pas été fait en 2020, et seulement un en 2021.

Pierre Bonnard indique qu'il serait bon de prendre contact avec les services de la voirie départementale pour connaître leurs plans de travaux et profiter des chantiers pour procéder au remplacement de ces branchements.

Le conseil municipal approuve ces rapports par 12 voix pour et 3 abstentions.

IX – DIVERS

Commission aménager-embellir :

Les travaux chemin de Coron se terminent demain

Commission vie associative et culturelle :

- Suite à l'incendie, la solidité du bâtiment de l'usine à bois n'est actuellement pas garantie, il est nécessaire d'interdire l'accès à l'intérieur du bâtiment et dans la zone périphérique.

Un périmètre de sécurité est en place, la salle des fêtes est accessible aux piétons, en longeant le mur, l'accès à la salle de cinéma se fait par l'entrée principale, la porte « passerelle » n'est utilisable que comme sortie de secours.

Nous remercions les pompiers pour leur professionnalisme.

Les habitants, le SCP (foot), label des chants et toutes les personnes qui ont apporté leur soutien moral et matériel aux sinistrés.

La montée des fabriques reste fermée au moins jusqu'à nouvel ordre.

CCAS :

- Estelle Tremoulheac indique qu'une collecte de produits alimentaires et d'hygiène est en cours, en partenariat avec Noël et partage
- La tournée des colis de Noël pour les aînés commence dès ce week-end.
- A propos du projet concernant les gens du voyage, porté par la communauté de commune des Monts du Pilat et la commune, Patricia Dumas, Estelle Tremoulheac et Christine Robin donne successivement lecture d'une lettre ouverte aux citoyens de Saint-Julien-Molin-Molette en réponse au « collectif Respect et Tranquillité Piraillonne ».

Nadège Rivoire indique que le projet d'implantation d'un terrain familial sur le site de l'ancienne station d'épuration étant reporté il serait bon de trouver une solution de mise à l'abris pour l'hiver.

A propos des soi-disant « coup de feu » dans la nuit du 6 au 7 novembre 2021, c'est simplement un feu d'artifice qui n'a pas fonctionné mais explosé.

Noël Fraisse pense qu'il faut trouver une solution

Céline ELIE indique que la collaboration entre la commune, la communauté de commune, la commune de Saint-Sauveur-en-rue et la commune de Burdignes sur ce sujet se déroule en parfaite harmonie.

Commission vie économique :

- Alexandre Vagnon indique que la boulangerie cesse son activité au 1^{er} avril 2022, que la mairie s'investit dans la recherche d'une solution, mais qu'il n'y a pas encore de candidat à la reprise.

Paul Thiollière appelle à envisager, comme ça avait été le cas pour la boucherie, d'acheter le bâtiment pour permettre à un éventuel candidat de pouvoir s'installer dans de bonnes conditions financières.

Commission gestion du personnel :

- Jean-Paul Geourjon quitte son poste d'employé municipal à la mi-janvier pour une retraite bien méritée. Un candidat s'est fait connaître pour le remplacer à son poste, mais ne sera rendu disponible par son actuel employeur qu'au mois de mars. Le problème du recrutement d'un CDD reste en suspens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le mardi 21 décembre 2021 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.



La Maire,
Céline Elie